

Le petit **CHAUDONNAIS**

Au jour de sainte Colette
commence à chanter l'alouette

Au premier avril
poisson se faufile



FRELONS ASIATIQUES

Une réunion d'information animée de 30 à 45mn sur les frelons asiatiques et leur piégeage se déroulera salle des associations, le jeudi 07 mars à 19h. Elle sera animée par Monsieur ROBROLLE, apiculteur qui répondra à toutes vos questions.

SALLE DES ASSOCIATIONS

Le dimanche 10 mars de 10h à 18h **Bourse aux jouets** organisée par l'association « Les récrés »
Le samedi 06 avril à partir de 20h (ouverture des portes 18h30) **Loto** du comité des fêtes
Le samedi 18 mai de 14h à 18h **Thé dansant** animé par Patrick Chenu proposé par « Chaudon loisirs »

REPAS DES ANCIENS

Tous les chaudonnais de plus de 60 ans y sont conviés le samedi 30 mars à 12h à condition de s'inscrire en mairie avant le samedi 23 mars.

CONCOURS DE PECHE ET TROC PLANTES

Le comité des fêtes organise son concours de pêche à l'étang communal le samedi 27 avril place Laurent Cassegrain - Inscriptions sur place à 7h30.
Ce même jour, sur la même place de 10h à 12h, un troc plantes vous sera proposé.

RENTREE DES CLASSES 2019



Les parents, dont les enfants nés en 2016 sont susceptibles de faire leur rentrée en septembre prochain, peuvent venir en mairie dès maintenant afin d'effectuer la préinscription de l'enfant, avant l'inscription définitive auprès de la Directrice de l'école. (N'oubliez pas de vous munir de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en Janvier, Février et Mars 2003 doivent se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans avant le 31 Mars 2019. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

ETANG COMMUNAL PLACE LAURENT CASSEGRAIN

Après la fermeture annuelle du 1^{er} janvier au 31 mars, la pêche reprend sur l'étang communal à partir du 1^{er} avril. Elle est réservée aux habitants de Chaudon, conditionnée par l'obtention d'une carte à l'année remise gratuitement en mairie après inscription. Les pêcheurs ayant la carte 2018 sont priés de passer en mairie pour valider l'année 2019. Un règlement sera remis à chaque pêcheur.



ELECTIONS EUROPEENNES

De nouvelles cartes d'électeurs vous seront distribuées pour les élections qui auront lieu le dimanche 26 mai. Les jeunes âgés de 18 ans sont normalement inscrits d'office, si ils se sont fait recenser. Toutefois, il leur est recommandé de venir vérifier leur inscription au secrétariat de mairie.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les règles ont changé et vous pouvez pour cette élection vous inscrire sur les listes électorales dès maintenant et jusqu'au 31 mars. Une permanence exceptionnelle se fera à la mairie le 30 mars de 10h à 12h pour enregistrer les dernières inscriptions.

NOUVEAUTE



Un épicier itinérant est présent tous les vendredis de 9h à 12h place de la croix.

Il vous propose de l'épicerie du quotidien ainsi que des produits frais sur commande au 06.65.32.93.16 ou par mail : jean-hugues.lepinay@hotmail.fr

Il peut également effectuer des livraisons à domicile sur demande.

RAPPEL AU CIVISME

- ❖ Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2013, Arrêté n° 2013210-0001. Article 3-1 et 3-2. Le brûlage des déchets verts ou ménagers est interdit toute l'année, lorsqu'il existe pour la commune une possibilité de dépôt en déchetterie.
- ❖ Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses.... sont autorisés :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

- ❖ Il est rappelé que l'ancienne ligne de chemin de fer est interdite à tous les véhicules à moteur (y compris les 2 roues...), sauf véhicule agricole à usage professionnel. Des panneaux d'interdiction sont en place et les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes.
- ❖ Des arbres ont été plantés autour de l'aire de jeux. Merci à tous d'y apporter la plus grande attention.
- ❖ Comme tous les autres véhicules, le vélo est soumis aux mêmes règles pour la circulation routière avec interdiction de prendre un sens interdit.

DEBAT NATIONAL

Le grand débat national sera organisé par les communes de Chaudon, Néron, Nogent-le-roi et Saint-Laurent-la-Gâtine le samedi 09 mars à la salle des fêtes de Nogent-le-roi de 10h à 12h.

Un animateur vous permettra d'échanger sur 4 thèmes :

- La transition écologique
- La fiscalité et les dépenses publiques
- La démocratie et la citoyenneté
- L'organisation de l'état et des services publics